## République Française



Département de l'Essonne

Arrondissement de Palaiseau

Canton de Brétigny-sur-Orge

## Mairie de Marolles-en-Hurepoix

## Liste des délibérations du Conseil Municipal du 20 janvier 2025

Membres du Conseil Municipal présents : 24

Membres du Conseil Municipal absents excusés ayant donné pouvoir : 4

Membre du Conseil Municipal absent excusé : 1

Votants: 28

 Installation de deux nouveaux conseillers municipaux (M. Dominique DARGÉRE et Mme Johanna POIRIER-MAURY de la liste « Marolles ensemble ») en application de l'article L 270 du code électoral.

**Le Conseil Municipal a adopté à la majorité** les points suivants (Vote : 22 voix « *Pour* », 6 « *Abstention* »: M. Murail (pouvoir de M. Chauvancy), Mmes Goldspiegel, Léonard, Tussiot et M. Delvalle)

- Décision de suppression ou de maintien d'un poste de maire-adjoint, suite à la démission de Mme Chantal LETESSIER maire-adjointe
- Délibération modificative relative au régime indemnitaire des élus locaux : fixation des indemnités de fonction du maire, de ses adjoints et des conseillers ayant une délégation de fonction (actualisation suite au point n°2)

**Le Conseil Municipal a adopté à la majorité** le point suivant (Vote : 23 voix « *Pour* », 5 « *Abstention* »: M. Murail (pouvoir de M. Chauvancy), Mmes Goldspiegel, Léonard et Tussiot)

• Commissions municipales – Election de nouveaux membres

**Le Conseil Municipal a adopté à la majorité** le point suivant (Vote : 27 voix « *Pour* », 1 « *Contre* »: M. Delvalle)

• Délibération pour le versement d'une aide financière en solidarité avec la population de Mayotte

**Le Conseil Municipal a adopté à la majorité** le point suivant (Vote : 26 voix « *Pour* », 2 « *Contre* »: Mme Lambert, M. Delvalle)

• Subvention aux associations : attribution d'une avance remboursable a l'école de musique de Marolles-en-Hurepoix

## Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les points suivants :

- Lancement de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon dans le cimetière
- Motion relative à la mise en place d'une liaison douce entre Marolles et Brétigny sur Orge

Monsieur le Maire a rendu compte des actes effectués par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affiché dès le 21 janvier 2025

LE MAIRE

**Georges Joubert** 

Le compte-rendu détaillé de cette séance est affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune suite à son approbation lors de la séance du conseil municipal suivante.